

Séance du comité administratif du 3 mars 2026

Procès-verbal de la séance ordinaire du comité administratif de la Municipalité régionale de comté de L'Érable, tenue le 3 mars 2026, convoquée à 11 h et débutée à 11 h 20, à la salle 206 du centre administratif de la MRC situé au 1275, avenue Saint-Édouard, à Plessisville.

Sont présents :

M. Gervais Pellerin, préfet, maire d'Inverness
M. Jocelyn Bédard, préfet suppléant, maire de Notre-Dame-de-Lourdes
M. Marc Morin, maire de Plessisville
M. Raphaël Guérard, maire de Princeville
M. Donald Lamontagne, maire de Saint-Pierre-Baptiste (en visioconférence).

Sont également présents :

M. Raphaël Teyssier, directeur général
M. Étienne Veilleux, directeur général adjoint
M^{me} Martine Chaput, technicienne au greffe et adjointe à la direction générale.

Ordre du jour

1. Ouverture de la séance
2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour
3. Ordre du jour – Adoption
4. Séance ordinaire du 3 février 2026 – Procès-verbal – Approbation
5. Finances – Liste des prévisions et des ratifications de dépenses – Approbation
6. Administration et développement du territoire
 - 6.1 Ordre des évaluateurs agréés du Québec – Responsabilité professionnelle – Déclaration
 - 6.2 Salon de l'alimentation de L'Érable – Budget 2026 – Approbation
 - 6.3 Marché de Noël L'Érable-Arthabaska – Budget 2026 – Approbation
 - 6.4 Musée du Bronze d'Inverness – Entente de soutien financier 2026 – Autorisation de signature
 - 6.5 Impact emploi de L'Érable – Entente de soutien financier 2026-2027 – Autorisation
 - 6.6 Application métaPRISME – Contrat de service avec Espace MUNI – Autorisation
7. Ressources humaines
 - 7.1 Mouvement de personnel – Rapport du directeur général – Approbation
8. Correspondance – Documents déposés
 - 8.1 St-Pierre-Baptiste en fête – Invitation
 - 8.2 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande d'appui
 - 8.3 Compressions au Programme d'aide au développement du transport collectif – Demande d'appui
9. Divers
10. Période de questions
11. Levée de la séance.

1. Ouverture de la séance

À 11 h 20, le préfet, M. Gervais Pellerin, ouvre la séance.

2. Résolution autorisant le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour

CA-2026-03-031

Sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu d'autoriser le préfet à intervertir les points à l'ordre du jour, au besoin.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

3. Ordre du jour – Adoption

CA-2026-03-032 ATTENDU l'ordre du jour transmis dans la convocation;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Raphaël Guérard, il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la présente séance, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

4. Séance ordinaire du 3 février 2026 – Procès-verbal – Approbation

CA-2026-03-033 ATTENDU le dépôt du procès-verbal de la séance tenue par le comité administratif le 3 février 2026;

ATTENDU QUE les suivis ont été faits en entier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu d'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 3 février 2026 tel que rédigé et d'autoriser sa signature par les personnes habilitées.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Finances – Liste des prévisions et des ratifications de dépenses – Approbation

CA-2026-03-034 ATTENDU la liste des prévisions et des ratifications de dépenses soumise aux membres du comité administratif;

ATTENDU les prévisions de dépenses d'une somme de 23 034,25 \$;

ATTENDU les ratifications de dépenses d'une somme de 35 998,99 \$;

ATTENDU QUE le directeur général et greffier-trésorier certifie qu'il dispose des crédits suffisants pour payer ces dépenses;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Raphaël Guérard, il est résolu :

D'APPROUVER la liste des prévisions et des ratifications de dépenses soumise au comité administratif le 3 mars 2026 totalisant 59 033,24 \$.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Administration et développement du territoire

6.1 Ordre des évaluateurs agréés du Québec – Responsabilité professionnelle – Déclaration

CA-2026-03-035 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable a à son service exclusif M^{me} Nathalie Ferland, à titre d'évaluateur agréé;

ATTENDU QUE M^{me} Ferland est membre de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec;

ATTENDU QUE dans le cadre de son renouvellement d'inscription au Tableau de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec, M^{me} Ferland doit fournir les documents pertinents à sa demande de dispense au Fonds d'assurances, et ce, en vertu du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec*;

ATTENDU QU'en vertu dudit règlement, la MRC doit attester annuellement qu'elle se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement de toute faute commise par son évaluateur agréé dans l'exercice de sa profession;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu :

DE DÉCLARER aux fins du *Règlement sur l'assurance de la responsabilité professionnelle des membres de l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec* que la MRC de L'Érable se porte garante, prend fait et cause et répond financièrement des conséquences de toute erreur ou omission de M^{me} Nathalie Ferland, évaluateur agréé, dans l'exercice de ses fonctions pour l'année 2026;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution à l'Ordre des évaluateurs agréés du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.2 Salon de l'alimentation de L'Érable – Budget 2026 – Approbation

CA-2026-03-036 ATTENDU QUE le Salon de l'alimentation de L'Érable organisé par la MRC se tiendra cette année sur deux jours, soit les 20 et 21 mars 2026 au Carrefour Jean-Louis-Vallée de Plessisville;

ATTENDU QUE les objectifs de cet événement sont principalement de favoriser l'achat local et le maillage entre les producteurs et les consommateurs;

ATTENDU QUE cet événement permet de valoriser nos producteurs et de faire découvrir les productions locales aux visiteurs;

ATTENDU QUE le budget prévisionnel soumis montre que la MRC a obtenu une aide financière maximale du MAPAQ qui pourrait s'élever à 7 029,52 \$ et qu'une somme de 4 000 \$ est nécessaire de la part de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

D'APPROUVER le budget soumis pour l'édition 2026 du Salon de l'alimentation de L'Érable;

DE CONFIRMER un apport financier de 4 000 \$ de la MRC de L'Érable pour le Salon de l'alimentation à même les activités financières de l'année courante – Développement économique;

D'AUTORISER le directeur du service de développement du territoire de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.3 Marché de Noël L'Érable-Arthabaska – Budget 2026 – Approbation

CA-2026-03-037 ATTENDU QUE la MRC de L'Érable est le promoteur du Marché de Noël L'Érable-Arthabaska;

ATTENDU QUE des demandes de financement seront déposées auprès de plusieurs organisations et ministères;

ATTENDU QUE la MRC doit signer des ententes avec les différents intervenants, dont la coordonnatrice de l'événement, la Jardinerie Fortier et le Corps de cadets de Plessisville;

ATTENDU le budget de 48 240 \$ soumis pour l'édition 2026, préparé en date du 23 février 2026;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu :

D'APPROUVER le budget soumis pour l'édition 2026 du Marché de Noël L'Érable-Arthabaska;

D'AUTORISER la contribution de 3 500 \$ de la MRC de L'Érable via une appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté – Développement économique (Marché de Noël);

D'AUTORISER le directeur général de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, les diverses demandes de subvention qui seront déposées auprès des organismes et ministères;

D'AUTORISER le directeur du service de développement du territoire de la MRC à signer tout document relié au déroulement de cet événement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.4 Musée du Bronze d'Inverness – Entente de soutien financier 2026 – Autorisation de signature

CA-2026-03-038

ATTENDU QUE le conseil de la MRC, lors de la séance tenue le 22 octobre 2025, a adopté la résolution numéro 2025-10-296 autorisant un soutien financier de 12 500 \$ au Musée du Bronze d'Inverness pour l'année 2026;

ATTENDU QU'en retour, la MRC souhaite avoir une visibilité de son implication financière et confirmer le tout par une entente;

ATTENDU le projet d'entente soumis;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

D'AUTORISER le directeur du service de développement du territoire de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, l'entente de soutien financier à conclure avec le Musée du Bronze d'Inverness pour l'année 2026.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.5 Impact emploi de L'Érable – Entente de soutien financier 2026-2027 – Autorisation

CA-2026-03-039

ATTENDU QUE le budget de 2026 de la MRC de L'Érable prévoit une contribution de 12 000 \$ à Impact Emploi de L'Érable pour la réalisation des projets *Place aux Jeunes* et *Prends ta place dans L'Érable*;

ATTENDU QUE ces deux projets visent notamment l'attraction et l'intégration des jeunes, des travailleurs et des personnes issues de l'immigration sur le territoire de la MRC;

ATTENDU QU'il est opportun d'élaborer une entente afin de déterminer les engagements et les attentes de chacune des parties;

ATTENDU le projet d'entente soumis d'une durée de 12 mois débutant le 1^{er} avril 2026 et se terminant le 31 mars 2027;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

D'APPROUVER le projet d'entente soumis ayant pour objectif de contribuer financièrement pour une somme de 12 000 \$ à l'organisme Impact emploi de L'Érable pour la réalisation des activités reliées aux projets *Place aux Jeunes* et *Prends ta place dans L'Érable*;

D'AUTORISER le directeur du développement du territoire de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, l'entente de soutien financier à conclure avec l'organisme;

D'AUTORISER le paiement de la dépense à même les activités financières de l'année 2026 – Développement économique.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6.6 Application métaPRISME – Contrat de service avec Espace MUNI – Autorisation

CA-2026-03-040

ATTENDU QU'Espace MUNI est un organisme sans but lucratif ayant pour mission d'accompagner les municipalités afin d'améliorer la santé globale et la qualité de vie des citoyens dans une perspective de développement des communautés;

ATTENDU QUE MétaPRISME est une application Web commercialisée par Espace MUNI permettant l'évaluation des besoins et du niveau de soutien et d'accompagnement pour l'intégration des jeunes à besoins particuliers dans les camps de jour;

ATTENDU QUE les municipalités d'Inverness, Lyster, Plessisville, Princeville et Saint-Pierre-Baptiste offrent un service de camp de jour comportant un programme d'intégration de jeunes à besoins particuliers;

ATTENDU QU'à la demande de la Ville de Plessisville, la MRC pourrait être fiduciaire pour la gestion de l'application MétaPRISME au nom des cinq municipalités, ce qui représenterait pour celles-ci une diminution des coûts;

ATTENDU QUE lesdites municipalités devront faire parvenir à la MRC une résolution confirmant leur intérêt à utiliser cette application et qu'elles en assumeront les frais d'utilisation;

ATTENDU le projet de contrat de service soumis par Espace MUNI pour l'utilisation de l'application MétaPRISME par les municipalités intéressées, au montant annuel de 510 \$, plus 70 \$ par code d'accès additionnel, plus les taxes applicables;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

D'AUTORISER la MRC de L'Érable à conclure un contrat de service avec Espace MUNI pour l'utilisation de l'application MétaPRISME pour les cinq municipalités intéressées, soit Inverness, Lyster, Plessisville, Princeville et Saint-Pierre-Baptiste;

DE FACTURER les coûts réels reliés à ce contrat aux cinq municipalités selon leurs spécificités;

D'AUTORISER le directeur du service de développement du territoire de la MRC à signer, pour et au nom de la MRC de L'Érable, tout document pour donner application à la présente résolution, dont le contrat à conclure avec Espace MUNI.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

7. Ressources humaines

7.1 Mouvement de personnel – Rapport du directeur général – Approbation

CA-2026-03-041

ATTENDU le rapport présenté par le directeur général exposant les décisions qu'il a prises concernant la gestion des ressources humaines au sein de la MRC;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Jocelyn Bédard, il est résolu :

D'APPROUVER le rapport du directeur général de la MRC soumis aux membres du comité administratif en date du 3 mars 2026 et de ratifier les décisions prises.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Correspondance – Documents déposés

8.1 St-Pierre-Baptiste en fête – Invitation

CA-2026-03-042

ATTENDU QUE l'invitation que l'organisme St-Pierre-Baptiste en fête a transmis à la MRC pour les deux festivités suivantes qui auront lieu en 2026 :

- Festival des sucres, du 13 au 17 mai;
- Country Fest, du 2 au 5 juillet;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Raphaël Guérard, il est résolu :

D'AUTORISER une dépense de 300 \$ pour l'achat de billets pour le repas méchoui qui aura lieu le 16 mai 2026 dans le cadre du Festival des sucres;

D'AUTORISER une dépense de 240 \$ pour l'achat de billets pour le repas smoked meat qui aura lieu le 4 juillet 2026 dans le cadre du Country Fest;

D'AUTORISER le paiement des dépenses à même les activités financières de l'année en cours – Législation.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.2 Plan d'intervention en infrastructures routières locales – Demande d'appui

CA-2026-03-043

ATTENDU la résolution numéro 2026-009 reçue de la MRC de Deux-Montagnes demandant au ministre des Transports et de la Mobilité durable (MTMD) de faire les représentations nécessaires auprès du conseil des ministres afin d'augmenter l'enveloppe dédiée au Programme d'aide à la voirie locale (PAVL);

ATTENDU QUE le PAVL vise à assister les municipalités dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local et municipal dont elles ont la responsabilité;

ATTENDU QUE sur les 508 demandes déposées par les municipalités au Québec à ce programme, seulement 106 projets ont été acceptés par le MTMD et qu'ainsi, 80 % des projets soumis ont été refusés par le MTMD dont près de 70 % en raison d'un budget insuffisant;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable partage les préoccupations de la MRC de Deux-Montagnes dans ce dossier;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Marc Morin, il est résolu :

DE DEMANDER au ministre des Transports et de la Mobilité durable de faire les représentations nécessaires auprès du conseil des ministres afin d'augmenter l'enveloppe dédiée au Programme d'aide à la voirie locale pour répondre aux besoins importants du milieu et pour soutenir financièrement les municipalités et villes dans la réalisation des projets nécessaires pour planifier, améliorer et maintenir les infrastructures du réseau routier local et municipal sous leur responsabilité;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux personnes et organisations suivantes :

- M. Jonatan Julien, ministre des Transports et de la Mobilité durable;
- M. Donald Martel, ministre responsable de la région Centre-du-Québec;
- M. Alex Boissonneault, député d'Arthabaska;
- Union des municipalités du Québec;
- Fédération québécoise des municipalités (FQM).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8.3 Compressions au Programme d'aide au développement du transport collectif – Demande d'appui

CA-2026-03-044

ATTENDU la résolution numéro 2026-01-22 reçue de la MRC de Thérèse-de-Blainville dénonçant les compressions au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC);

ATTENDU QUE le transport collectif constitue un levier essentiel de développement économique, social et environnemental pour les municipalités et les régions du Québec, et qu'il contribue directement à la qualité de vie, à l'attractivité du territoire et à la mobilité durable de la population;

ATTENDU QUE plusieurs territoires, dont ceux de la MRC de L'Érable, présentent un important rattrapage à réaliser en matière de financement du transport collectif, d'offre de service et de capacité à répondre aux besoins croissants de la population;

ATTENDU QUE le PADTC est un outil fondamental permettant aux municipalités et aux organismes de transport de maintenir et de développer des services adaptés aux réalités locales;

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a confirmé le renouvellement du PADTC après plus d'un an d'attente, tout en annonçant sans préavis une compression majeure d'environ 200 millions de dollars, compromettant ainsi la planification financière et opérationnelle des municipalités;

ATTENDU QUE les règles de remboursement du programme ont été modifiées rétroactivement pour des dépenses déjà engagées en 2025, alors que les budgets municipaux de l'année 2026 étaient déjà adoptés, plaçant les municipalités et les organismes de transport collectif dans une situation d'incertitude financière;

ATTENDU QUE ces compressions et changements de règles affectent directement la capacité des gouvernements de proximité à offrir des services de transport collectif fiables, accessibles et suffisants, et risquent d'entraîner des réductions de services au détriment de la population;

ATTENDU QUE l'Union des municipalités du Québec (UMQ) a publiquement dénoncé ces compressions et réitéré la nécessité d'un financement durable, prévisible et cohérent du transport collectif sur l'ensemble du territoire québécois;

ATTENDU QUE la MRC de L'Érable partage les préoccupations exprimées par l'UMQ et considère que les décisions actuelles du gouvernement du Québec vont à l'encontre des objectifs de mobilité durable, de lutte aux changements climatiques et de développement régional équilibré;

EN CONSÉQUENCE, sur proposition de M. Raphaël Guérard, il est résolu :

DE DÉNONCER formellement les compressions imposées au Programme d'aide au développement du transport collectif (PADTC) ainsi que les modifications rétroactives aux règles de remboursement;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de rétablir intégralement les sommes retranchées au PADTC et de lever les nouvelles contraintes qui freinent le maintien et le développement des services de transport collectif;

DE DEMANDER au gouvernement du Québec de reconnaître explicitement que plusieurs territoires et régions, dont la MRC de L'Érable, doivent effectuer un rattrapage significatif en matière de financement, d'offre de service en transport collectif et de réponse aux besoins croissants de la population;

DE DEMANDER la mise en place d'un financement du transport collectif qui soit durable, prévisible et adapté aux réalités territoriales, afin de permettre une planification à long terme et une offre de service stable pour les citoyens;

DE TRANSMETTRE copie de la présente résolution aux personnes et organisations suivantes :

- M. François Legault, premier ministre du Québec;
- M. Jonatan Julien, ministre des Transports et de la Mobilité durable;
- M^{me} Geneviève Guilbault, ministre des Affaires municipales;
- M. Alex Boissonneault, député d'Arthabaska;
- Union des municipalités du Québec;
- Fédération québécoise des municipalités;
- MRC du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Divers

Aucun point n'est ajouté.

10. Période de questions

Une période de questions est prévue, conformément aux dispositions de l'article 150 du *Code municipal du Québec* (chapitre C-27.1).

11. Levée de la séance

CA-2026-03-045

L'ordre du jour étant épuisé, sur proposition de M. Donald Lamontagne, il est résolu que la séance soit levée à 11 h 31.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Gervais Pellerin, préfet

Raphaël Teyssier, directeur général
et greffier-trésorier